

Les voies navigables lachées par le gouvernement?

C'est un budget 2019 de VNF réduit à la portion congrue qui a été adopté ce mardi 18 décembre.

Initialement préparé sur la base d'un soutien accru apporté par l'Agence de financement des infrastructures de transports (AFITF) en ligne avec les orientations du projet de loi d'orientation sur les mobilités (80 M€ au titre de la régénération et 33 M€ au titre de la modernisation en 2019) et du projet de loi de finances pour 2019 en ce qui concerne les autres ressources de l'établissement apportées par l'Etat (subvention pour charges de service public et taxe hydraulique), **le budget a été finalement voté après un nouveau coup de rabot, sans le soutien des personnalités qualifiées (représentant les milieux économiques et les organisations de défense de l'environnement).**

Dans ces conditions, VNF ne pourra conduire aucune opération de développement en 2019, contrairement aux garanties réitérées de l'exécutif.

Prenant acte du contexte et de ses ferments de crise institutionnelle et sociale, autant que soucieux de permettre à l'établissement Public VNF d'assurer la continuité de son activité, le collège des personnalités qualifiées s'est abstenu. Un budget conservatoire a ainsi pu être adopté.

En complément, **le conseil a adopté à l'unanimité moins les voix des représentants de l'Etat une motion d'alerte** ainsi rédigée :

Le CA de VNF regrette que les engagements pris tout au long de l'année 2018 par le gouvernement sur l'augmentation du budget de VNF, résultant notamment d'une augmentation de la dotation de l'AFITF, ne soient pas reflétés dans le projet de budget soumis au vote de l'Etablissement.

Ce budget représente une rupture par rapport à la trajectoire financière annoncée et à sa soutenabilité, mettant ainsi en risque la filière fluviale française et en premier lieu VNF.

En conséquence, le CA demande à Madame la Commissaire du Gouvernement de bien vouloir transmettre cette alerte à Madame la Ministre des transports afin que les engagements pris puissent être tenus dans les plus brefs délais par le moyen du vote d'un budget rectificatif.

Cette décision budgétaire est une catastrophe au regard du retard pris par la France en matière de transport fluvial et aux enjeux économiques, sociaux, d'aménagement du territoire et environnementaux qui lui sont liés.